



**ORDRE DE MALTE
FRANCE**

Charte du salariat

L'Ordre de Malte France est une association catholique créée en 1927 et reconnue d'utilité publique.



L'Ordre de Malte France est issu de la plus ancienne organisation caritative au monde - l'Ordre Souverain de Malte - dont il perpétue la mission millénaire.



La mission de l'Ordre de Malte France est d'accueillir, secourir et soigner les personnes fragilisées par la vie, sans distinction d'origine ou de religion.



L'Ordre de Malte France place la dignité imprescriptible de la personne humaine au centre de son action.



L'Ordre de Malte France est composé de salariés et de bénévoles qui s'engagent à être solidaires de l'action des uns et des autres.

Le ou la salarié(e) s'engage à respecter ces valeurs de l'Ordre de Malte France, ainsi que les opinions philosophiques, politiques ou religieuses, des personnes.

Par son comportement et son travail, le ou la salarié(e) met en œuvre ces valeurs.

Je certifie avoir pris connaissance de la charte du salariat de l'Ordre de Malte France et m'engage à la respecter :

Nom - Prénom :

Etablissement :

Date et signature (précédées de la mention lu et approuvé) :